



Paiement de commission agent immobilier quand l'agence est en red

Par NK8455

Bonjour,

Je suis conseiller immobilier dans une agence immobilière.

Mon agence a été mise en redressement judiciaire le 07/10/2021.

J'ai signé un acte authentique le 12/10/2021, donc après la mise en redressement, et je suis inquiet pour ma commission, car après avoir lu pas mal d'articles sur internet, cette commission pourrait aller dans le paiement des dettes (le ?passif?) de l'agence.

Je voudrais que quelqu'un m'éclaircisse sur le sujet, car les gérants de l'agence ne sont pas très transparent avec moi. Ils m'ont juste dit que chaque mercredi matin ils ont rendez vous avec ?l'administrateur judiciaire' et que c'est a lui qu'ils doivent transmettre les factures de paiement de commission, et que c'est a cet administrateur de nous payer.

L'agence est en période d'observation jusqu'en Avril.

Mon contrat est en mandataire immobilier (auto-entrepreneur) sous leur franchise, donc pas salarié.

Merci d'avance pour vos réponses.

N

Par ESP

Bonsoir

Avez vous eu un contact avec l'administrateur judiciaire ?

Par NK8455

Bonsoir, non pas encore, je compte l'appeler demain pour voir si il peut me dire quelque chose sur le sujet. Pourquoi?

Merci

Par ESP

Vous venez de l'écrire et c'est lui qui détient la réponse en ce qui concerne le rang de votre créance.

Par NK8455

D'accord, donc en faite je suis considéré comme 'créancier' c'est ca ? Et l'administrateur doit déterminer l'importance de mon paiement par rapport aux autres créanciers que l'agence doit payer ?

Merci